



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-207

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2023-12-21-00014 - Décision d'intérim du Service de Gestion Comptable de Niort (SGC Niort) confié à Monsieur Denis MIAUX à compter du 1er janvier 2024. DDFIP 79 (1 page)

Page 3

79-2023-12-21-00015 - Décision de prolongation de l'intérim du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement des Deux-Sèvres (SPFE Niort) confié à Monsieur François MARTINEAU, jusqu'au 31 janvier 2024. DDFIP79. (1 page)

Page 5

DDFIP 79

79-2023-12-21-00014

Décision d'intérim du Service de Gestion
Comptable de Niort (SGC Niort) confié à
Monsieur Denis MIAUX à compter du 1er janvier
2024. DDFIP 79



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Niort, le 21 décembre 2023

**Direction départementale des Finances publiques
des Deux-Sèvres**

44 Rue Alsace Lorraine
BP 19149
79060 NIORT CEDEX 9

ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Julien ROLLET
julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05.49.06.36.17

L'Administrateur de l'État
Directeur départemental des Finances publiques des Deux Sèvres

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la DGFIP ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2010 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la DGFIP, notamment son article 26 ;
Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics ;
Vu la demande de départ en retraite à compter du 1^{er} janvier 2024 de Madame Patricia GUICHARD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du service de gestion comptable de Niort.

DÉCIDE

L'intérim du service de gestion comptable de Niort est confié à Monsieur Denis MIAUX, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Philippe FERTIER-POTTIER

DDFIP 79

79-2023-12-21-00015

Décision de prolongation de l'intérim du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement des Deux-Sèvres (SPFE Niort) confié à Monsieur François MARTINEAU, jusqu'au 31 janvier 2024.
DDFIP79.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques
des Deux-Sèvres**

44 Rue Alsace Lorraine
BP 19149
79060 NIORT CEDEX 9

ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Julien ROLLET
julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05.49.06.36.17

Niort, le 21 décembre 2023

L'Administrateur de l'État
Directeur départemental des Finances publiques des Deux Sèvres

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la DGFIP ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2010 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la DGFIP, notamment son article 26 ;
Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable d'administrateurs des finances publiques adjoints, d'inspecteurs principaux des finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe à la Direction générale des Finances publiques.
Vu la décision du 29 août 2023 du Directeur départemental confiant l'intérim du Service de la publicité foncière et de l'enregistrement des Deux-Sèvres à Monsieur François MARTINEAU, Inspecteur Principal des Finances publiques, à compter du 1^{er} octobre 2023, jusqu'au 31 décembre 2023.

DÉCIDE

L'intérim du Service de la publicité foncière et de l'enregistrement des Deux-Sèvres actuellement confié à Monsieur François MARTINEAU, Inspecteur Principal des Finances publiques, est prolongé jusqu'au 31 janvier 2024.

Philippe FERTIER-POTTIER